

## Usages à distance et mobilités à l'heure du confinement

### Note complémentaire à l'étude « Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne »

*En engageant en 2018 son étude « Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne », le CESER a souhaité étudier dans quelle mesure les activités à distance pouvaient – ou pourraient – transformer les mobilités et les façons de se déplacer. Les déplacements constituaient le point de départ de la réflexion, étant considérés comme des moyens permettant d'accéder à des activités. A partir de là, l'étude a cherché à identifier si la pratique des activités à distance pouvait transformer des déplacements : les réduire, les limiter, les recomposer, les réorganiser...*

*La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a conduit le gouvernement français à décréter, à partir du 17 mars 2020, le confinement généralisé de la population. Une mesure inédite qui signifie, sauf dérogation, l'interdiction pour la population de se déplacer et de sortir de son domicile.*

*Pendant la réalisation de cette étude, adoptée en février 2020, nous n'avons jamais envisagé cette situation, à savoir que **des millions de personnes puissent être confinées chez elles, sans possibilité de sortir**. Ce contexte, inédit et inattendu, nous conduit donc à réinterroger certaines conclusions et préconisations de l'étude. Sont-elles toujours pertinentes ? Sont-elles toujours adaptées ? Résistent-elles à l'épreuve de la crise ? Finalement, habitant·e·s et territoires sont-ils encore « en mouvement », comme le titrait l'étude ? Cette contribution complémentaire vise à le vérifier. Synthétique, elle est nécessairement courte et vise non pas à actualiser l'étude, mais à vérifier la pertinence de ses conclusions au regard de cet épisode inédit de confinement.*

## Le confinement : à l'heure de l'immobilité contrainte

L'état d'urgence sanitaire déclaré le 23 mars 2020 autorise le Premier Ministre à « *restreindre ou interdire la circulation des personnes et des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par décret et interdire aux personnes de sortir de leur domicile, sous réserve des déplacements strictement indispensables aux besoins familiaux ou de santé.*<sup>1</sup> » Conséquemment, les déplacements ont depuis considérablement diminué.

Le temps de l'urgence n'étant pas celui de la connaissance fine, il est difficile d'évaluer précisément les conséquences de ce confinement sur les statistiques moyennes relatives aux déplacements. Toutefois, Google a publié fin mars un rapport qui présente l'évolution des déplacements entre fin février et fin mars.<sup>2</sup> Il présente quelques données pour la Bretagne et estime que par rapport à un niveau moyen observé les semaines précédentes, les mobilités de « loisirs<sup>3</sup> » baissent de 87%, celles pour les courses de « première nécessité<sup>4</sup> » de 76%. La mobilité pour rejoindre les lieux d'emploi baisse, quant à elle, de 53%. Il sera utile de quantifier précisément les conséquences de cette immobilité sur les émissions de gaz à effet de serre en Bretagne.

Cette immobilité a été brusquement imposée, à grande échelle. Pour y faire face et s'y adapter, les usages à distance sont immédiatement apparus comme des solutions de substitution pertinentes. C'est notamment le cas pour le travail à distance, auquel toutes les entreprises, administrations, associations employeuses - pour lesquelles cela était possible - ont été invitées à recourir.

<sup>1</sup> Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19

<sup>2</sup> Le rapport complet est consultable ici : [https://www.gstatic.com/covid19/mobility/2020-03-29\\_FR\\_Mobility\\_Report\\_en.pdf](https://www.gstatic.com/covid19/mobility/2020-03-29_FR_Mobility_Report_en.pdf)

<sup>3</sup> Fréquentations des cinémas, restaurants, musées, centres commerciaux...

<sup>4</sup> Alimentaires, pharmacies...

Dans le cas présent, **c'est donc l'interdiction des déplacements qui a eu des effets sur les usages à distance**. Le postulat de départ de l'étude était inverse et interrogeait les effets sur les déplacements des usages à distance. Or il est apparu que les usages à distance ne sont pas synonymes d'immobilité ; mais l'immobilité, elle, pourrait bien être synonyme d'une généralisation des usages à distance.

## Les usages numériques et à distance, très efficaces, s'accroissent

L'étude a soulevé plusieurs enjeux concernant la **pratique des « usages numériques à distance »** :

- Leur développement, avec des usages qui s'accroissent, et leur potentiel ;
- Les risques que ce développement comporte, notamment pour les personnes qui sont éloignées des outils et des usages numériques ;
- La difficulté à mesurer précisément et qualifier finement ces usages ;
- Leur cohabitation avec les usages traditionnels « en présentiel », beaucoup plus que leur substitution. L'étude faisait ainsi preuve de prudence quant au déploiement des usages à distance, qui étaient souvent présentés et vécus par celles et ceux qui les pratiquent comme des compléments, beaucoup plus que comme des pratiques de « remplacement ».

Or le contexte de confinement a induit **une hausse des usages à distance**, dans leur diversité, précisément **dans une logique de substitution**.

Les employeurs ont été appelés à **généraliser subitement le travail à distance** pour tous les métiers pour lesquels il était possible de le faire. Dans cette situation exceptionnelle, il ne s'agit pas à proprement parler de télétravail, dont la définition légale s'appuie notamment sur le volontariat et la mise en place concertée. De nombreux travailleurs ont alors travaillé depuis chez eux, confirmant ainsi l'intérêt du travail à distance pour assurer une continuité d'activité tout en limitant les déplacements. Le ministère du travail estime à 8 millions le nombre d'emplois salariés du privé concernés, ce qui pourrait représenter environ 1 emploi sur 4.

S'agissant de l'éducation, de la scolarisation et de la formation, la fermeture des établissements d'enseignement a conduit à la généralisation de « l'enseignement à distance », pour tous les élèves et les étudiant-es ; une option qui n'avait volontairement pas été envisagée dans l'étude car elle **n'est à aucun moment apparue comme étant une perspective souhaitable** mais qui s'est pourtant imposée ici comme nécessaire pour assurer, autant que faire se peut, une continuité pédagogique.

**Le commerce en ligne et le drive** ont également connu une explosion au cours des dernières semaines. L'étude de Nielsen entre le 17 et le 22 mars montre que les achats en drive ont augmenté de 65%<sup>5</sup> et la tendance se poursuit. Il en est de même pour la vente en ligne qui connaissait, dès le début du confinement, une hausse de 30%, et dont la demande s'accroît toujours<sup>6</sup>. En parallèle du commerce en ligne auprès des géants du web, les initiatives mettant en lien producteurs locaux et consommateurs se multiplient également, laissant espérer des évolutions de consommation durable (cf. en Bretagne la plateforme initiée par le Conseil régional).

**La télémedecine**, encore très minoritaire pour le suivi des patients, s'est développée brusquement et fait la preuve de son efficacité pour de nombreuses consultations. L'Assurance maladie décomptait 601 000 téléconsultations entre le 1<sup>er</sup> et le 28 mars, contre 40 000 en février dernier<sup>7</sup>.

En outre, d'autres outils de substitution apparaissent et se généralisent tant pour les usages professionnels (visioconférences et réunions à distance) que personnels. Ainsi, le nombre d'utilisateurs

<sup>5</sup> Les Echos, 31/03/2020, Ce que le coronavirus a changé pour les supermarchés.

<sup>6</sup> Les Echos, 26/03/2020, Les rouages de l'e-commerce durement éprouvés par la crise sanitaire.

<sup>7</sup> Le Monde, 01/04/2020, Face au virus, l'essor de la médecine à distance.

quotidiens de l'application de visioconférence Zoom « a été multiplié par 20 en trois mois, avec environ 200 millions de personnes connectées chaque jour en mars »<sup>8</sup>. Sans compter les nombreuses propositions de visionner à distance des contenus culturels et de divertissements (sportifs, loisirs...), différés ou en direct.

**Les usages à distance se développent donc très massivement dans ce contexte particulier, démontrant non seulement leur intérêt mais aussi leurs potentiels, y compris comme pratiques de substitution pour assurer la continuité de certaines activités.** De fait, cette substitution résulte d'une adaptation nécessaire face à une contrainte, l'interdiction de se déplacer. Cependant, mise en perspective, elle constitue potentiellement un facteur d'accélération pour l'adoption des nouvelles technologies et pour l'évitement, à moyen terme, d'un certain nombre de déplacements qui apparaissent désormais superflus.

## Des usages partiels qui ne se substituent pas intégralement aux activités traditionnelles

Cette généralisation des usages à distance remplace partiellement les usages traditionnels. Dans un certain nombre de cas, ces usages virtuels sont tout simplement impossibles. C'est particulièrement vrai pour le travail. L'étude du CESER le disait déjà, mais la crise sanitaire remet en lumière le fait que **de nombreux emplois, indispensables à la survie des populations, ne sont absolument pas réalisables à distance.** Le télétravail concerne environ ¼ des emplois ; cela signifie que ¾ des emplois ne sont pas concernés. De nombreuses activités ne le sont pas non plus, et notamment la santé, la grande distribution, la logistique... **dont la crise a (re)mis en lumière qu'elles étaient indispensables à l'ensemble de la société.**

Ensuite, pour les métiers réalisables à distance, la mise en place quotidienne et systématique du travail à distance s'est faite brusquement, hors de tout cadre collectif, et parfois sans les outils ou formations nécessaires. Ce déploiement à grande échelle et souvent improvisé dans le contexte de crise suscite enthousiasme et inquiétudes et **conforte l'intérêt de développer le télétravail en en faisant un sujet collectif de négociations et d'échanges au sein des entreprises, à organiser en complémentarité du travail « en présentiel »**, comme le notait déjà l'étude.

Par ailleurs, comme le notait aussi l'étude, **les usages à distance ne sont pas synonymes d'immobilité pour tou·tes.** Avec le développement du commerce en ligne et de la livraison à domicile, **si les consommateurs ne se déplacent plus, d'autres le font pour eux : transporteurs·trices, routiers·ières, livreurs·euses, sont toujours autant, si ce n'est plus sollicités qu'avant la crise.** Les personnes ne sont donc pas toutes soumises à la même immobilité.

L'usage de la télémédecine pour les patients s'est fortement accru et a fait la preuve de son efficacité. Toutefois, il apparaît aussi que les visites médicales et les soins hors Covid-19 baissent fortement, démontrant un développement du non-recours aux soins, avec un risque de retards au diagnostic ou à la prise en charge. Finalement, la télémédecine est un outil efficace **en complément et en prolongement de l'activité classique, elle ne peut pas se substituer aux parcours de soins.** Par ailleurs, sa mise en œuvre s'accompagne de pratiques médicales avancées réalisées par d'autres professionnels, qui doivent donc être formés et revalorisés.

Concernant les autres usages à distance, tels que les loisirs, les relations sociales à distance permettent d'offrir des solutions pertinentes et partielles de remplacement, sans naturellement reproduire la richesse de relations ou d'expériences réelles (visites, pratiques sportives, interactions sociales...).

---

<sup>8</sup> Le Monde, 07/04/2020, La fulgurante ascension de l'application de visioconférence Zoom freinée par des failles de sécurité.

Enfin, dans ce contexte de dématérialisation avancée, il convient de souligner **la forte aggravation des inégalités** entre celles et ceux qui savent et peuvent se servir des outils numériques et celles et ceux qui n'en ont pas la possibilité pour des raisons financières (manque de matériel adapté), ou encore de maîtrise insuffisante ou d'impossibilité d'accès aux réseaux et débits suffisants. **Ces inégalités revêtent une dimension sociale et territoriale et dépendent étroitement des conditions d'habitat des personnes** : le domicile était déjà majoritairement le point d'ancrage des activités à distance, mais en période de confinement, il l'est de façon exclusive et ce, par la force des choses.

Cette expérience conforte l'idée, déjà avancée dans l'étude, que **c'est en complément des activités « en présentiel » que les activités à distance trouvent un intérêt et peuvent apporter de réelles plus-values**, pour peu que chacun-e soit accompagné-e vers la maîtrise des outils numériques : il s'agit là d'un enjeu pour tirer pleinement parti des potentialités des usages à distance. Ainsi la complémentarité entre activités à distance et « en présentiel » est, aujourd'hui encore plus qu'hier, cruciale. Aussi, le besoin d'accompagnement des personnes pour les équiper, leur permettre de savoir utiliser les outils et de maîtriser les usages à distance apparaît de façon criante, tant la crise souligne l'ampleur des exclusions que ces situations peuvent engendrer. L'importance de la formation et de la médiation numérique ne s'en retrouve que renforcée. Là où l'immobilité est imposée, une forme de « mobilité », comprise comme la possibilité d'accéder à quelque chose, est possible pour les personnes disposant des outils et des moyens de s'adapter, excluant un peu plus les autres. Les « mouvements » annoncés dans le titre de l'étude peuvent donc être à la fois physiques et « virtuels » ; ils résident ainsi dans la résilience des individus et des territoires, pour faire face à l'immobilité imposée.

## Et pour l'après...

**Une inconnue réside dans la façon dont, à la sortie du confinement, ces usages persisteront.** Dans l'étude, nous avons souligné que l'un des déterminants dans la pratique des activités à distance résidait dans le fait de les tester. Une fois expérimentées, les pratiques à distance sont plus facilement et rapidement appropriées. Dès lors, comment tous ces usages à distance expérimentés sous la contrainte persisteront-ils dans le temps ? Sous quelle forme ? A quelle fréquence et avec quelle ampleur ? Avec quelles articulations et complémentarités avec les activités « en présentiel » ? Comment ces évolutions seront-elles effectivement mises au service de l'amélioration de la qualité de vie de tou-ttes ? Il est probable que lorsque des avantages auront été observés (simplicité, temps, économie de déplacements...), la tendance sera de les poursuivre durablement, au-delà du confinement.

**Leur généralisation expérimentée dans l'urgence doit donc être accompagnée, afin d'orienter ces pratiques en faveur de l'intérêt général.** L'expérimentation contrainte du travail à distance massivement généralisé devra se transformer en un télétravail durablement inscrit dans les organisations, librement choisi, concerté, ponctuel et de qualité, au service d'une réduction des déplacements contraints et d'une meilleure qualité de vie au travail. L'explosion du drive et du commerce en ligne devra se diffuser au service des producteurs et commerçants de proximité, plutôt qu'au profit des grandes plateformes. La télémédecine devra s'ancrer durablement dans les pratiques des patients et des soignants, afin d'offrir un service de soins complémentaire à l'indispensable relation entre soignante – soigné-e. **Il s'agit d'anticiper et d'accompagner le développement des pratiques à distance afin de les mettre au service de la réduction des déplacements contraints et polluants sur le long terme, du lien social, de la proximité et de l'aménagement équilibré du territoire**, comme le préconisait déjà l'étude du CESER.



**CESER**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

CESER de Bretagne  
Contact : Claire Guirimand,  
cheffe du pôle « Aménagement des territoires et mobilités »  
[claire.guirimand@ceser.bretagne.bzh](mailto:claire.guirimand@ceser.bretagne.bzh)  
Tel. 02.99.87.18.74  
[ceser.bretagne.bzh](http://ceser.bretagne.bzh)